



Permis voiture en attente jusque quand ?

Par **ERIC**, le **12/12/2009** à **19:48**

Bonjour,
Je me suis fait arrêter en mai 2007 avec 0,56. J'ai eu 2 mois de suspension, j'ai effectué un stage de 2 jours et eu un retrait de 6 points. Seulement, je n'ai jamais rien reçu.
Le 5 de ce mois, rebelotte, 2 mois et tribunal en mai. Est-ce que je peux profiter de l'oubli de la première notification des points de la première fois ?
J'ai oublié de dire que le 5 de ce mois j'avais 0,46.
Merci de me répondre.

Par **Tisuisse**, le **12/12/2009** à **23:33**

Je suppose que vos mesures de 0,56 et 0,46 sont en milligramme d'alcool par litre d'air expiré (souffle dans un éthylomètre) ?
Dans un 1er temps, vérifiez donc, en préfecture, la situation de vos points. M'est avis que, même si vous n'en n'avez pas été informé (et ce n'était pas obligatoire à cette époque), vos 6 points sont bel et bien partis. Si c'est le cas, faites un stage pour en récupérer 4 car vous allez avoir une 2e fois 6 points en moins.
Cependant, votre 1ère alcoolémie est un délit (taux supérieur à 0,40 mg/l d'air) et votre seconde aussi. Cette dernière étant à moins de 3 ans de la 1ère, vous êtes en état de récidive légale, donc ce sera l'annulation directe du permis par le juge, ce juge n'a pas d'autres possibilités.